

les vertus chrétiennes ; vous développerez en vous l'esprit de foi, le respect de la justice, la pratique de la charité, la sobriété, l'éloignement des plaisirs mondains, une plus grande fidélité à vos devoirs. Vous vous efforcerez de reproduire dans toute votre conduite l'idéal de vertu que nous présente la vie de la sainte Vierge. Ainsi vous répondrez au vœu du Souverain-Pontife qui " espère que, moyennant les grâces extraordinaires de ce jubilé accordé sous les auspices de la Vierge immaculée, beaucoup qui se sont misérablement séparés de Jésus-Christ, reviendront à lui, et que l'amour des vertus et l'ardeur de la piété refleuriront au sein du peuple chrétien. "

A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables frères les chanoines de notre cathédrale, nous réglons ce qui suit :

1o L'encyclique de Sa Sainteté Pie X sur le jubilé sera lue et publiée au prône de toutes les églises où se fait l'office public et au chapitre de toutes les communautés religieuses.

2o Le temps pour gagner l'indulgence du jubilé commencera dans ce diocèse le neuf septembre prochain et se continuera jusqu'au huit décembre inclusivement.

3o Les conditions pour gagner l'indulgence sont les suivantes :

a) *La confession et la communion avec les dispositions requises.*

b) *Trois visites distinctes faites soit à des jours différents, soit le même jour, à l'Eglise cathédrale, paroissiale ou principale.* Les fidèles de la ville de Montréal et de la banlieue devront faire ces visites à la cathédrale ; ceux des autres villes ou des paroisses rurales les feront à leur église paroissiale ; les fidèles des missions ou dessertes pourront les faire dans l'église ou chapelle de ces missions ou dessertes. A chacune de ces trois visites il faut prier pieusement " pour la liberté et l'exaltation de l'Eglise catholique et du Siège Apostolique, pour l'extirpation des hérésies, pour la concorde de tous les princes chrétiens, pour la paix et l'union de tout le peuple fidèle